

Guide thématique

Ne laisser personne de côté dans la pratique

Agriculture et sécurité alimentaire

par Lídia Cabral, chargée de recherche, Institute of Development Studies (IDS)

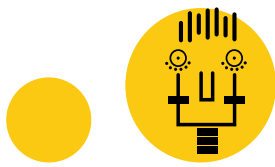


Que savons-nous des personnes marginalisées dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ?

L'agriculture reste une source majeure de subsistance pour les pauvres de la planète. Près de 800 millions de personnes et 78 % des pauvres vivent dans des zones rurales et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance.¹ L'agriculture joue un rôle essentiel dans la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, s'agissant aussi bien des habitants des zones rurales que des populations urbaines en pleine croissance. Même si le secteur agroalimentaire est au cœur d'un développement inclusif, la pauvreté demeure élevée et les inégalités sont omniprésentes dans ce domaine.

Au cours des deux dernières décennies, la pauvreté extrême a été réduite dans le monde. Néanmoins, les zones rurales ont pris du retard dans la réduction de l'extrême pauvreté et les taux de pauvreté y dépassent encore ceux des zones urbaines.² Au Mozambique, par exemple, la pauvreté rurale a augmenté dans les années 2000, alors que cette période a été marquée par une croissance soutenue.³

Les inégalités dans l'accès à la terre, à l'eau, aux ressources productives et aux marchés sont une raison majeure pour laquelle des individus sont laissés de côté. Les petites fermes familiales dominent le paysage rural dans les pays en développement et représentent jusqu'à 80 % de la production alimentaire en Asie et en Afrique subsaharienne, tout en assurant la subsistance de jusqu'à 2,5 milliards de personnes.⁴ Elles cultivent généralement des terres marginales, mais elles sont souvent confrontées à l'insécurité foncière et sont particulièrement



vulnérables à l'accaparement des terres et de l'eau ainsi qu'aux effets du changement climatique. Elles sont également désavantagées dans l'accès aux marchés, car la rareté des ressources (y compris le manque d'accès au financement) les empêche d'acheter des intrants pour leur exploitation tandis que leur petite taille et l'absence d'alternatives limitent leur pouvoir de négociation lorsqu'il s'agit de fixer le prix de leurs produits avec les courtiers.

Les inégalités sont aussi perceptibles au-delà de la ferme et tout au long de la chaîne agroalimentaire, en raison de la concentration des revenus et du pouvoir entre très peu de mains, en particulier aux stades de la transformation des aliments, du commerce de gros et du commerce de détail.⁵ À l'autre bout de la chaîne, des milliards de consommateurs ont des difficultés à accéder à des aliments de bonne qualité. Alors qu'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, un autre milliard et demi d'individus sont en surpoids.⁶ Mais la répartition inégale de la nourriture ou une consommation alimentaire excessive n'expliquent pas tout. L'obésité est, paradoxalement, de plus en plus un problème de pauvres. Dans les zones urbaines en particulier, ceux-ci peinent à s'offrir une alimentation saine et nutritive et sont sujets à la malnutrition causée soit par un manque de nourriture, soit par la consommation excessive d'une nourriture inadéquate.⁷

Plus particulièrement, le groupe des personnes marginalisées dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire comprend diverses catégories sociales qui se recoupent et font face à des défis divers :

- Les **petits exploitants**, qui pratiquent souvent une agriculture de subsistance et ont des liens insuffisants avec les marchés pour se procurer les intrants (tels que des semences, des outils et des engrais adéquats), avec les marchés de services (y compris en matière de financement, de vulgarisation et de mécanisation) et avec les marchés qui leur permettraient d'écouler leur production et d'améliorer ainsi leurs moyens de subsistance. L'éloignement géographique, des actifs limités et l'insécurité foncière sont quelques-uns des facteurs qui compromettent leur capacité à économiser, à investir et donc à gravir l'échelle du développement agricole.⁸ Les petits exploitants sont également particulièrement vulnérables aux chocs, climatiques ou autres (p. ex. chocs économiques), qui affectent le bien-être de leurs proches et des membres de leurs réseaux sociaux. En l'absence d'un système de protection sociale, ils peuvent être sollicités pour une aide en cas de maladie ou de décès.
- Les **petites exploitations agricoles familiales dirigées par des femmes**, qui, en plus de devoir faire face aux obstacles précités, peuvent rencontrer d'autres difficultés pour accéder aux ressources et aux services et bénéficier des opportunités du marché en raison de la discrimination sexuelle. En outre, la charge de travail des femmes dépasse souvent celle des hommes, car elles assument toute une série de tâches ménagères non rémunérées comme la préparation des aliments, les soins aux enfants, la collecte de combustible et la corvée d'eau.⁹ Or, cela peut avoir des incidences sur la santé des femmes et la scolarisation des filles.¹⁰
- Les **ruraux sans-terres ou pauvres en terres, en particulier les femmes et les jeunes**, qui dépendent largement d'un travail salarié et du petit commerce pour se nourrir et gagner un revenu et qui peuvent être victimes de relations contractuelles et commerciales inéquitables et irrégulières.
- Les **populations autochtones** et les **communautés traditionnelles**, qui représentent environ 6 % de la population mondiale et occupent environ 20 % de la surface du globe.¹¹ Elles sont affectées par la perte de contrôle sur leurs terres, territoires et ressources naturelles ancestraux et par un paradigme dominant de développement axé sur les revenus, la croissance, la sédentarité et la financiarisation des ressources naturelles. Ces populations vivent de plus en plus dans des zones urbaines en raison du manque d'opportunités dans les zones rurales, de la dépossession de leurs terres et/ou de leur déplacement. Les **communautés pastorales et semi-nomades** constituent un sous-groupe de cette population et sont souvent exclues et désavantagées par les systèmes de production et les processus d'organisation spatiale qui empiètent sur leurs territoires et menacent leurs stratégies de subsistance, leurs réseaux sociaux et leur identité.
- Les **personnes déplacées**, qui ont été éloignées de leurs communautés et terres d'origine par des investissements à grande échelle dans l'agriculture, l'extraction de ressources naturelles, le développement des infrastructures, l'expansion de l'urbanisation ou les effets du changement climatique. Une fois arrivées dans leur zone de réinstallation, les personnes déplacées doivent souvent lutter pour accéder à des terres et à des

sources d'eau de bonne qualité. L'incapacité à faire face au changement radical de leurs modes de vie peut contraindre des individus en quête d'options de subsistance à migrer vers des zones urbaines, ce qui peut les exposer à de nouvelles formes de vulnérabilité.

- Les **pauvres des zones urbaines et périurbaines, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées**, qui ont des difficultés à accéder à une quantité suffisante de nourriture et ne peuvent pas se permettre le privilège d'une alimentation équilibrée et nutritive. Ceux qui vivent en zone périurbaine, en particulier, subissent des pressions croissantes en raison de la concurrence féroce pour les terres, ce qui les expose à des transactions foncières défavorables qui compromettent leurs moyens de subsistance futurs.

Les personnes appartenant à ces catégories se heurtent à de multiples obstacles qui les empêchent d'accéder à une vie meilleure. Elles ont en commun de ne posséder que peu d'actifs, d'être souvent désavantagées sur le plan géographique et de subir les conséquences du manque de pouvoir et de la déconnexion par rapport aux marchés, aux structures sociales et aux institutions de gouvernance. Une approche visant à ne laisser personne de côté devrait chercher à remédier à ces problèmes structurels tout en soutenant la capacité d'action des personnes marginalisées. Cela exige d'intervenir sur plusieurs fronts et dans divers domaines sectoriels en étant conscient des multiples formes de désavantages que ces personnes subissent.

Comment diagnostiquer la marginalisation dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ?

Pour diagnostiquer la marginalisation en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, il faut recourir à une approche systémique qui appréhende les multiples formes de désavantages qui font que des personnes sont laissées de côté. Une telle approche devrait tenir compte de l'intersectionnalité de la pauvreté et des inégalités, qui sont le produit de l'interaction de plusieurs facteurs (âge, sexe, classe sociale, race, appartenance ethnique ou religion)¹², ainsi que des différents types d'obstacles structurels auxquels se heurtent les laissés-pour-compte. Il peut s'agir de problèmes d'ordre spatial, économique, institutionnel ou social ou d'une combinaison de ceux-ci.

Une perspective spatiale de la marginalisation par rapport à l'agriculture et à la sécurité alimentaire met en lumière le handicap structurel que représente le fait d'être né et de vivre dans des zones rurales, périurbaines ou urbaines isolées et défavorisées, où l'accès aux aliments frais, aux biens, aux marchés et aux possibilités de développement des compétences peut être limité. Les conflits, la dégradation de l'environnement et l'exposition à des événements météorologiques extrêmes constituent d'autres déterminants importants de la marginalisation spatiale.

Une perspective économique met l'accent sur les faibles niveaux de revenus et le manque de propriété des actifs productifs, comme la terre, les outils de travail ainsi que les compétences pouvant être échangées contre un revenu et de la nourriture. La marginalisation peut également être institutionnelle, lorsque les réglementations et les politiques ne sont pas conçues pour atteindre et protéger les plus défavorisés et/ou pour remédier aux inégalités en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.

Enfin, la marginalisation peut être déterminée par **l'identité sociale et culturelle**. Les femmes, les jeunes, les minorités ethniques, religieuses et sexuelles ainsi que les personnes handicapées sont susceptibles d'être particulièrement désavantagées du fait de normes et de pratiques culturelles discriminatoires, et requièrent donc une attention particulière. L'objectif de ne laisser personne de côté vise à remédier à ces multiples formes de marginalisation de manière à protéger la dignité des personnes concernées, tout en offrant des opportunités aux laissés-pour-compte et en mettant à profit leurs aptitudes.

Ces multiples expressions de la marginalisation correspondent aux trois dimensions de l'exclusion mises en évidence par la DDC dans son document d'orientation visant à ne laisser personne de côté : les marchés, les services et les espaces.¹³ La boîte à outils de diagnostic NLPC en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire qualifie ces trois dimensions par rapport au domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et énonce des questions destinées à cerner les conditions concrètes de la marginalisation. Les méthodes participatives peuvent aider à identifier les laissés-pour-compte et à comprendre leur situation et leurs perspectives en les impliquant directement en tant qu'interprètes de leur dénuement et de leurs difficultés, tout en reconnaissant leur capacité d'agir pour le changement. Le diagnostic doit également prendre en compte les spécificités des contextes locaux et être adapté en conséquence.



Boîte à outils de diagnostic NLPC dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

Dimension de l'exclusion	Comment l'exclusion est-elle vécue ?	Qui est susceptible d'être laissé de côté?	Quelles sont les méthodes et sources à utiliser pour saisir les différentes dimensions de l'exclusion ?
<p>Marchés (p. ex. nourriture, terre, logement, travail et crédit)</p>	<p>Qu'est-ce qui relève de l'exclusion des marchés en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire ? Quels systèmes de marché sont importants pour les laissés-pour-compte ? L'accès à des aliments nutritifs à prix abordable destinés à la consommation est-il limité ? L'accès à des intrants et des technologies abordables et appropriés destinés à la production agricole est-il limité ? Les agriculteurs sont-ils en mesure de négocier des prix équitables pour leurs produits lorsqu'ils traitent avec les courtiers ? Les agriculteurs peuvent-ils accéder au crédit et à une couverture d'assurance ? Les travailleurs agricoles salariés ont-ils accès à un salaire et des conditions de travail décentes ? Quel est le degré de vulnérabilité des personnes concernées aux fluctuations de prix (hausses des prix à la consommation, baisses des prix à la production) ?</p>	<p>Qui est marginalisé dans les interactions sur les marchés de la production, de la commercialisation et de la consommation alimentaires ? Petits exploitants aux ressources limitées, en particulier ceux des régions reculées Petites exploitations familiales dirigées par des femmes Pauvres des zones urbaines et périurbaines, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées</p>	<p>Comment identifier l'exclusion des marchés ? Analyser les enquêtes nationales sur la pauvreté et l'agriculture ainsi que les études socioéconomiques Examiner les études thématiques sur la pauvreté et les moyens de subsistance en milieu rural, la sécurité alimentaire et la nutrition, la commercialisation agricole et l'analyse de la chaîne de valeur Recueillir de nouvelles données sur l'exclusion économique directement auprès des groupes cibles en utilisant des méthodes participatives, telles que l'établissement d'une cartographie des ressources et le classement par niveau de richesse</p>
<p>Services (p. ex. protection sociale, information, électricité, transport, éducation, santé et eau)</p>	<p>Qu'est-ce qui relève de l'exclusion des services liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ? L'accès aux services de base, tels que l'éducation, la santé et l'eau, est-il limité ? L'accès des plus vulnérables aux programmes d'aide sociale est-il limité ? L'accès aux services de vulgarisation destinés à soutenir la production est-il limité ? L'accès aux sources d'eau pour l'irrigation des cultures est-il limité ?</p>	<p>Qui est marginalisé dans l'accès aux services liés à l'agriculture ainsi qu'à l'alimentation et à la nutrition ? Petits exploitants Petites exploitations familiales dirigées par des femmes Pauvres des zones urbaines et périurbaines, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées</p>	<p>Comment identifier l'exclusion des marchés ? Réexaminer le cadre juridique et institutionnel en matière de pauvreté rurale ainsi que de sécurité alimentaire et nutritionnelle Recueillir de nouvelles preuves sur l'exclusion des services en utilisant des méthodes participatives mettant en lumière les expériences vécues avec les services publics (p. ex. entretiens avec des groupes cibles pour identifier les difficultés spécifiques à chaque groupe)</p>
<p>Espaces (p. ex. politiques, physiques, culturels et sociaux)</p>	<p>Qu'est-ce qui relève de l'exclusion des espaces liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ? Être sans terres ou pauvre en terres Vivre dans des endroits reculés Vivre dans des zones subissant une dégradation environnementale accélérée Vivre dans des endroits exposés à des catastrophes naturelles Absence de droits ou méconnaissance de ceux-ci Manque de reconnaissance de l'identité sociale et culturelle</p>	<p>Qui est marginalisé par rapport aux espaces politiques, sociaux, culturels et physiques ? Ruraux sans terres ou pauvres en terres, en particulier les femmes et les jeunes (y compris les personnes sans sécurité foncière) Personnes déplacées Populations autochtones et communautés traditionnelles Communautés pastorales nomades Personnes vivant dans des zones en forte croissance économique, où la concurrence est vive pour accéder aux ressources naturelles Groupes sociaux vulnérables, comme les personnes handicapées, les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes LGBT</p>	<p>Comment identifier l'exclusion des espaces ? Examiner les études thématiques sur l'économie politique des terres, le pastoralisme, le développement territorial ou la vulnérabilité climatique Recueillir de nouvelles preuves sur les expériences vécues en termes d'éloignement, d'exclusion spatiale et de conflits fonciers grâce à des études qualitatives et à des analyses ethnographiques utilisant des méthodes participatives (p. ex. cartographie participative des paysages et des ressources, marches transversales d'observation) Recueillir de nouvelles preuves sur les expériences vécues en termes d'exclusion lors d'interactions avec le cadre institutionnel (politiques, réglementation officielle et pratiques coutumières), en utilisant des méthodes participatives (p. ex. entretiens avec des groupes cibles pour identifier les difficultés rencontrées par chaque groupe)</p>

Quelles sont les interventions prioritaires requises pour ne laisser personne de côté en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire ?

L'objectif de ne laisser personne de côté appelle à l'action de toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement, les partenaires de développement, les investisseurs privés, les commerçants, les organisations de la société civile et les individus, en tant que citoyens, consommateurs ou agents économiques. La présente note se concentre essentiellement sur ce que les partenaires de développement et la DDC en particulier peuvent faire au titre de la stratégie visant à ne laisser personne de côté. Il est toutefois essentiel que les bénéficiaires des interventions de développement s'approprient ces dernières et que, dans chaque pays, celles-ci soient favorisées et appuyées par le cadre politique et institutionnel.

Compte tenu des dimensions de la marginalisation mises en lumière ci-dessus, il existe huit points d'entrée stratégiques pour ne laisser personne de côté dans les programmes en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire et, en particulier, pour donner aux plus défavorisés les moyens d'agir dans leurs interactions sociales et leurs transactions économiques avec les marchés, en tant que producteurs, ouvriers, commerçants ou consommateurs. Ces points d'entrée, qui ne sont pas classés par ordre de priorité, se rapportent à la promotion d'**opportunités** de transactions économiques et sociales, à la mise à profit des **compétences** qui favorisent les moyens de subsistance et renforcent la résilience, ainsi qu'à la protection de la **dignité** humaine par l'application des droits fondamentaux.

1. **Cibler délibérément les laissés-pour-compte en matière d'accès et de participation aux marchés** : les approches fondées sur le marché sont devenues de plus en plus populaires dans le développement international en tant que moyen de promouvoir la croissance économique et, en fin de compte, lutter contre la pauvreté. Les interventions visant à établir des liens entre les producteurs ruraux pauvres et les marchés, par exemple, peuvent jouer un rôle important dans la stimulation de l'économie rurale. Il ressort des évaluations des programmes que ces initiatives tendent encore à profiter de manière disproportionnée aux populations les mieux loties. Cela s'explique notamment par les pressions exercées par les bailleurs de fonds sur les facilitateurs du marché pour qu'ils atteignent rapidement de nombreux bénéficiaires. Les facilitateurs du marché doivent donc être encouragés à appliquer les principes régissant les outils, de plus en plus solides, de diagnostic du marché tels que l'approche « Faire fonctionner les marchés au bénéfice des pauvres » (M4P, making markets work for the poor) promue par le DFID et la DDC.¹⁴

C'est pourquoi une stratégie visant à favoriser une participation équitable aux marchés afin de ne laisser personne de côté devrait remédier délibérément et systématiquement aux inégalités et aux déséquilibres de pouvoir dans les différentes formes de transactions sur le marché et cibler les laissés-pour-compte. On peut, à cette fin, travailler avec les organes gouvernementaux et les organisations de la société civile en vue de promouvoir et de protéger les droits des producteurs, employeurs, ouvriers, commerçants et consommateurs les plus défavorisés des zones rurales. Il faut commencer par identifier les systèmes de marché qui sont importants pour les pauvres et tous les laissés-pour-compte avant de concevoir les interventions qui s'attaquent aux difficultés que ces personnes rencontrent.¹⁵ Il est possible de soutenir l'action collective ascendante des groupes cibles marginalisés qui aide ces derniers à faire valoir leurs droits à la terre, à un travail décent et à des aliments nutritifs ainsi qu'à renforcer leur capacité de négociation sur les marchés. Le développement des compétences et l'accroissement des actifs des groupes les plus défavorisés constituent des interventions complémentaires nécessaires pour les aider à accéder et à participer aux marchés, comme l'indiquent les points d'entrée ci-après.

2. **Développer des compétences pour diversifier les moyens de subsistance** : aider les groupes marginalisés à diversifier à la fois leurs stratégies de subsistance dans l'exploitation agricole et hors de celle-ci et leurs sources de revenus est un moyen de surmonter les risques associés à l'exercice d'une activité unique. S'agissant de l'agriculture, la diversification des moyens de subsistance permet de faire face à la saisonnalité des revenus agricoles et de gérer le risque associé à la vulnérabilité aux fluctuations des conditions météorologiques et au changement climatique. Cependant, les possibilités de diversification sont souvent limitées dans les zones rurales, en particulier dans le secteur non agricole, et nécessitent des compétences et des ressources qui font souvent défaut aux pauvres, par exemple lorsqu'il s'agit de lancer une nouvelle activité.



Et les données disponibles relatives à l'impact sur la croissance rurale non agricole sont mitigées : dans certains contextes, cette dernière a su profiter aux populations les mieux loties.¹⁶



Une stratégie visant à ne laisser personne de côté devrait donc comprendre des interventions ciblées destinées à améliorer les compétences et les capacités des pauvres, et en particulier des femmes et des jeunes, en les rendant mieux à même d'accéder aux possibilités d'emploi dans le secteur de la transformation alimentaire, les services, le commerce de détail et d'autres activités de l'économie rurale. Elle devrait aussi inclure des interventions qui encouragent le travail indépendant, même si l'impact immédiat sur les revenus des personnes concernées peut être modeste. Les initiatives de promotion du travail indépendant peuvent comporter des programmes de développement d'entreprises spécifiquement adaptés aux aptitudes des laissés-pour-compte et prévoir un transfert de connaissances (voir point d'entrée 8). La Suisse dispose d'une expérience de premier plan en matière de formation professionnelle et peut l'enrichir par des interventions qui améliorent la qualité des emplois et encouragent l'entrepreneuriat, notamment grâce à l'accès au microfinancement.¹⁷

- 3. Promouvoir l'accès aux TIC qui permettent d'accéder aux marchés et aux réseaux sociaux pour diversifier les moyens de subsistance** : les technologies modernes, y compris les technologies de l'information et de la communication (TIC), telles que les téléphones mobiles et les applications numériques, non seulement améliorent le flux d'informations – pour les producteurs ruraux, cela peut inclure des informations clés sur la météo, les pratiques agricoles et les prix des récoltes –, mais peuvent également élargir l'accès aux marchés et aux services ainsi que les moyens de diversification des moyens de subsistance. Les nantis sont souvent mieux placés pour profiter de ces opportunités. Néanmoins, les TIC peuvent grandement changer la donne pour les populations les plus pauvres. Par exemple, au Kenya, M-Pesa – un service de transfert d'argent, de financement et de microfinancement par téléphone mobile – a contribué à réduire la pauvreté et l'extrême pauvreté, et ce principalement grâce à l'usage que les ménages dirigés par des femmes ont fait de cette possibilité.¹⁸ En Indonésie, en Ouganda et au Zimbabwe, le programme Afri-Fin Mobile de la DDC a regroupé les activités de microfinancement avec des services de conseil rural, notamment la fourniture d'informations sur les marchés, en utilisant la technologie de la téléphonie mobile. Il aide les petits exploitants agricoles à stabiliser leurs revenus et à accéder aux services financiers formels.¹⁹

Une stratégie visant à ne laisser personne de côté devrait examiner comment les TIC et d'autres technologies modernes peuvent donner aux groupes cibles les moyens d'acquérir de nouvelles compétences et de créer de nouvelles entreprises. Cependant, il convient de garder à l'esprit que si les TIC peuvent être un puissant moyen de faire entendre la voix des laissés-pour-compte²⁰, elles peuvent aussi renforcer l'exclusion.²¹

- 4. Exploiter les savoirs locaux et promouvoir les technologies permettant une appropriation par la base** : les savoirs locaux et les pratiques autochtones anciennes sont souvent rejetés comme étant arriérés et non scientifiques. En tant que gardiens de première ligne des ressources naturelles, les peuples autochtones peuvent cependant fournir des informations cruciales sur les changements environnementaux et les stratégies pour y faire face et s'y adapter.²² Ils doivent par conséquent être considérés comme des co-créateurs de connaissances et des agents d'innovation plutôt que comme des bénéficiaires passifs de solutions créées ailleurs.

Dans une stratégie visant à ne laisser personne de côté, les savoirs locaux et autochtones doivent donc être mieux compris, entretenus et intégrés aux services de conseil formels et aux approches scientifiques modernes. En outre, les capacités, les ressources et les matériaux locaux peuvent être utilisés de manière plus centralisée dans le développement et l'innovation technologiques à condition que ceux-ci soient inclusifs, abordables et adaptés aux circonstances locales. La DDC en a fait l'expérience au fil des ans. Le programme Postcosecha en Amérique centrale illustre la participation effective des artisans locaux à la production de petits silos adaptés aux besoins locaux et qui ont considérablement amélioré la sécurité alimentaire locale.²³ Parmi les initiatives les plus récentes, il y a lieu de mentionner le projet « Grain Postharvest Loss Prevention » (GPLP) en Tanzanie (2018-2020), dans le cadre duquel des ferblantiers ont été formés à la fabrication de silos métalliques. Ce projet vise non seulement à remédier aux pertes agricoles post-récolte, mais aussi à promouvoir l'industrie artisanale et les marchés locaux.²⁴ La Communauté des Praticiens de la FAO sur la réduction des pertes alimentaires fournit des exemples de technologies de stockage des céréales à petite échelle qui

s'appuient spécifiquement sur des matériaux locaux, facilement disponibles et peu coûteux. Et le Postharvest Loss Reduction Centre, hébergé par le Natural Resources Institute au Royaume-Uni, propose un catalogue interactif en ligne permettant de sélectionner des solutions appropriées pour le stockage des céréales. Les obstacles à l'adoption de ces solutions y sont indiquées, de même que les moyens de les surmonter.

5. **Protéger et promouvoir les droits fonciers** : la terre est un moyen de subsistance majeur pour la majorité des pauvres des zones rurales, et assurer la sécurité foncière ainsi que la protection et la promotion des droits fonciers devrait rester une priorité absolue dans une stratégie visant à ne laisser personne de côté. Cela nécessite une approche pluridimensionnelle qui tiennent compte du cadre institutionnel de la gouvernance foncière, des relations agraires locales, de la juste valeur des terres pour les communautés rurales et les populations autochtones, et des possibilités offertes aux communautés locales par les investissements fonciers. Lorsque la terre est un bien contesté, il reste beaucoup à faire pour renforcer les cadres réglementaires, les capacités administratives et les procédures judiciaires et pour protéger les droits des groupes vulnérables, notamment ceux des communautés déplacées et ceux des femmes qui peuvent être désavantagées dans les sociétés patriarcales. En outre, promouvoir l'accès à la terre des personnes sans terres et favoriser la reconnaissance et la formalisation des droits fonciers est un moyen d'aider les pauvres des zones rurales à se prendre en charge et de les protéger contre les menaces de dépossession et de déplacement. Ces actions devraient être complétées par une planification territoriale ascendante au niveau local, qui sauvegarde les droits existants tout en ouvrant des possibilités d'étendre les surfaces exploitées et d'attirer des investisseurs responsables. La délimitation des terres communautaires soutenue par un partenariat impliquant la DDC, d'autres partenaires de développement et les autorités gouvernementales au Mozambique en offre un exemple concret. Pour éviter des transactions foncières inéquitables et un développement territorial qui conduirait à des déplacements de population et à des situations de vulnérabilité et de conflit, il est essentiel d'aider les groupes les plus vulnérables des communautés locales, notamment les femmes et les plus pauvres, à s'engager dans ces processus et à évaluer la valeur réelle de leurs terres afin de tenir compte des multiples fonctions (y compris sociales et culturelles) de celles-ci.

6. **Protéger et promouvoir le droit à l'alimentation** : le droit à une alimentation adéquate est un droit humain reconnu de longue date au niveau international, qui est loin d'être garanti pour les groupes les plus marginalisés dans les zones rurales et urbaines.

La protection et la promotion du droit à l'alimentation devraient, avec celles des droits fonciers, être placées au centre d'une stratégie NLPC en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire qui s'attaque aux désavantages subis par certaines catégories de population aux niveaux de la production et de la consommation. En plus de mener une action de plaidoyer aux niveaux national et international pour sensibiliser à ce droit et élaborer des cadres politiques appropriés, il est possible de conduire des interventions plus localisées. Il peut s'agir de soutenir l'identification et le suivi des groupes vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire, et de renforcer la voix et les capacités des organisations et réseaux de la société civile qui défendent le droit à l'alimentation. Au Brésil, par exemple, la création d'un forum politique multipartite avec une forte participation de la société civile – le Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (CONSEA) – a permis de garantir que la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste une priorité politique et a joué un rôle central dans l'élaboration d'interventions visant à lutter contre les inégalités en matière de production et de consommation alimentaires. Le Programme d'acquisition de produits alimentaires (PAA), qui est en cours d'adoption dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine, en est un exemple. Il offre une assistance technique aux petits exploitants agricoles relativement pauvres et un marché sûr pour leurs produits alimentaires grâce à des achats institutionnels. Il assure également un approvisionnement régulier en denrées alimentaires locales aux écoles, hôpitaux et autres services publics, ce qui stimule les marchés locaux et favorise la sécurité alimentaire et une alimentation plus saine²⁵.

7. **Fournir une protection sociale pour atténuer les risques et la vulnérabilité** : beaucoup continueront à avoir des difficultés à joindre les deux bouts en raison d'un dénuement extrême et d'inégalités profondément enracinées. Ces personnes sont particulièrement vulnérables aux chocs, liés à la nature, à la volatilité des marchés et aux conflits. La protection sociale est donc un domaine d'action complémentaire aux interventions NLPC, qui comporte une gamme d'instruments éprouvés. La DDC possède notamment de l'expérience dans les transferts de nourriture et d'argent, l'assurance sociale et les politiques du marché du



travail. Dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, les interventions comprennent une assistance alimentaire en réponse aux chocs au Mali et au Niger, une micro-assurance agricole pour les petits exploitants à Cuba, en Bolivie et en Tanzanie, des systèmes d'assurance-récolte au Malawi et en Zambie, une assurance bétail en Mongolie, des programmes de soutien aux micro- et petites entreprises rurales en Bolivie et un soutien à l'emploi non agricole dans la région des Grands Lacs.²⁶

8. **Défendre l'autonomisation des femmes** : les femmes constituent un groupe cible clé par rapport à tous les points d'entrée mentionnés ci-dessus. Toutefois, le rôle central qu'elles jouent en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, que ce soit dans les activités agricoles, le commerce de détail ou la préparation des aliments au sein du ménage, doit lui aussi être souligné. L'amélioration de l'éducation des femmes, par exemple, peut être un moyen efficace de réduire la malnutrition chronique des enfants.²⁷ L'amélioration de leurs compétences et le soutien de leur mobilisation collective, par exemple par le biais de groupes d'entraide, peuvent les aider à se protéger contre la discrimination sexuelle en matière d'accès à la terre, par exemple, leur permettre de profiter des opportunités économiques et leur donner les moyens de mieux négocier l'accès aux services, aux technologies et aux marchés. Au Bénin, par exemple, la DDC soutient des projets visant à autonomiser les femmes dans la production agricole et pastorale grâce à une plus grande autosuffisance économique et au développement des compétences de leadership. La communauté locale s'est progressivement habituée à voir des femmes à des postes de responsabilité et à voir les maris partager la prise de décision. Cette expérience réussie a encouragé les hommes à partager le pouvoir et à abandonner des préjugés profondément enracinés.²⁸

Les domaines d'action complémentaires aux interventions plus localisées soulignées ci-dessus comprennent :

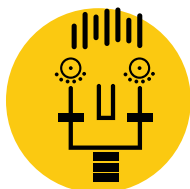
- Au niveau de la **programmation par pays de la DDC** : renforcer le dialogue et les synergies interthématiques, car la stratégie visant à ne laisser personne de côté en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire est étroitement liée à d'autres domaines thématiques d'intervention, notamment l'égalité des sexes, la gouvernance locale, le développement du secteur privé, le développement des compétences et l'emploi.
- Au niveau de l'**élaboration des politiques nationales** : soutenir les politiques nationales et les cadres institutionnels et réglementaires liés à des domaines critiques tels que les petites exploitations agricoles, la gouvernance foncière, le développement des systèmes de marché, le cadre d'investissement, les services de conseil et de vulgarisation ruraux, l'économie non agricole et l'emploi rural, l'innovation technologique et la protection sociale.
- Au niveau des **activités de plaidoyer et d'influence des politiques internationales** : plaider pour la reconnaissance des groupes marginalisés dans les espaces politiques mondiaux liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ; continuer à plaider pour le respect des directives et des codes de conduite internationaux pertinents en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, notamment les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ou les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- Au niveau de la **production et de l'échange de connaissances au niveau mondial** : défendre la recherche sur la marginalisation et l'exclusion qui offre des perspectives transnationales axées sur des groupes cibles spécifiques ; renforcer l'accent mis sur les groupes sociaux les plus pauvres et les plus défavorisés dans l'évaluation des approches fondées sur le marché, y compris les nouvelles initiatives basées sur les téléphones mobiles et la technologie numérique ; et soutenir les dispositifs d'apprentissage et d'échanges Sud-Sud ciblant les décideurs politiques, les praticiens et les bureaux de coopération nationaux de la DDC et portant sur les politiques efficaces de lutte contre la pauvreté et l'inégalité.

Ressources utiles en ligne

- Programme de recherche sur les politiques agricoles en Afrique (Agricultural Policy Research in Africa) (en anglais) : <http://www.future-agricultures.org/apra/>
- BEAM Exchange – Building Effective and Accessible Markets (en anglais) : <https://beamexchange.org>
- BRIDGE – Gender mainstreaming tools and approaches (en anglais) : <http://www.bridge.ids.ac.uk/global-resources>
- Réseau de conseil sur la pauvreté chronique (Chronic Poverty Advisory Network, CPAN) (en anglais) : <http://www.chronicpovertynetwork.org/new-page-test/>
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale : <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/products/fr/>
- FAO, Communauté des Praticiens sur la réduction des pertes alimentaires : <http://www.fao.org/food-loss-reduction/resources/fr/>
- FAO Participatory Rural Appraisal Toolbox (en anglais) : <http://www.fao.org/docrep/003/x5996e/x5996e06.htm>
- Aliments pour les villes : <http://www.fao.org/3/ak003f/ak003f00.htm>
- FIDA Peuples autochtones : <https://www.ifad.org/fr/indigenous-peoples>
- Making Markets work for the Poor (M4P) Operational Guide (en anglais) : <https://beamexchange.org/resources/167/>
- Natural Resources Institute, Postharvest Loss Reduction Centre (en anglais) : <https://postharvest.nri.org/loss-reduction/choosing-the-right-grain-store>
- UNESCO Rapport mondial sur les sciences sociales 2016 – *Lutter contre les inégalités : Pistes vers un monde juste* : <https://fr.unesco.org/wssr2016/contents>
- Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (Women's Empowerment in Agriculture Index, WEI) (en anglais) : <http://www.ifpri.org/topic/weai-resource-center>

Notes de fin de page

- 1 Banque mondiale (2014) « For Up to 800 Million Rural Poor, a Strong World Bank Commitment to Agriculture », novembre 2014, <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2014/11/12/for-up-to-800-million-rural-poor-a-strong-world-bank-commitment-to-agriculture> (document consulté le 8 février 2018).
- 2 FIDA (2016a) « Rapport sur le développement rural : Encourager une transformation inclusive du monde rural », Rome : Fonds international de développement agricole, <https://www.ifad.org/documents/30600024/112012f4-fe2e-448a-81e7-0685cc84eea5> (document consulté le 8 février 2018).
- 3 Lundell, M. (2016) « Picking up the pace of poverty reduction in Mozambique », Opinion, Banque mondiale, <http://www.worldbank.org/en/news/opinion/2016/12/21/picking-up-the-pace-of-poverty-reduction-in-mozambique> (document consulté le 8 février 2018).
- 4 FIDA (2015a) « Investing in smallholder family agriculture for global food security and nutrition », Post-2015 Policy Brief 3, Rome : Fonds international de développement agricole, <https://www.ifad.org/documents/10180/ad1f9fb1-b3f4-498b-bb82-077f4a8099cf> (document consulté le 8 février 2018).
- 5 Patel (2012) « Stuffed and Starved : From Farm to Fork the Hidden Battle for the World Food System », Londres : Portobello.
- 6 Ibid.
- 7 Pour en savoir plus sur la vulnérabilité spécifique des populations pauvres des zones rurales, urbaines et périurbaines à la volatilité des prix alimentaires, voir Scott-Villiers, P., Chisholm, N., Kelbert, A. W. et Hossain, N. (2016) « Precarious Lives: Food, Work and Care After the Global Food Crisis », Institute of Development Studies et Oxfam, https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/12190/PrecariousLives_Online.pdf?sequence=6 (document consulté le 2 février 2019).
- 8 Dorward, A. et al. (2009) « Hanging in, stepping up and stepping out : livelihood aspirations and strategies of the poor », *Development in Practice*, 19(2), pp. 240-247.
- 9 FAO (2011) « The Role of Women in Agriculture », ESA Working Paper 11–2, Rome : Division de l'économie du développement agricole, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, <http://www.fao.org/docrep/013/am307e/am307e00.pdf> (document consulté le 8 février 2018).
- 10 Chopra, D. et Zambelli, E. (2017) « No Time to Rest : Women's Lived Experiences of Balancing Paid Work and Unpaid Care Work », Brighton : IDS, <http://interactions.eldis.org/economic-empowerment/policy-findings/global-synthesis-report> (document consulté le 2 février 2019).



- 11 FIDA (2015b) « An empowerment agenda for rural livelihoods », Post-2015 Policy Brief 2, Rome : Fonds international de développement agricole, <https://www.ifad.org/documents/10180/2402d64c-9165-4302-b144-6c3586e04891> (document consulté le 8 février 2018).
- 12 Kabeer, N. (2010) « Can the MDGs Provide a Pathway to Social Justice ? The Challenge of Intersecting Inequalities », New York et Brighton : Fonds pour la réalisation des OMD et IDS, <https://www.ids.ac.uk/files/dmfile/MDGreportwebsite2WC.pdf> (document consulté le 8 février 2018).
- 13 DDC (2019) « Document d'orientation de la DDC visant à ne laisser personne de côté. Agenda 2030 de développement durable », Berne : Direction du développement et de la coopération, https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/addressingpovertyinpractice/Documents/sdc-guidance-leave-no-one-behind_EN.pdf (document consulté le 30 janvier 2019)
- 14 Thorpe, J. (2017) « Market systems approaches and 'leaving no one behind », the BEAM Exchange : www.beamexchange.org (document consulté le 8 février 2018)
- 15 The Springfield Centre (2015) The Operational Guide for the Making Markets Work for the Poor (M4P) Approach, 2^e édition financée par la DDC et le DFID, <https://beamexchange.org/resources/167/> (document consulté le 23 novembre 2018).
- 16 Hagglblade, S., P. Hazell et T. Reardon (2010) « The rural nonfarm economy : prospects for growth and poverty reduction », World Development, 38(10) : 1429-1441.
- 17 Direction du développement et de la coopération (DDC) (2017) « Rapport sur l'efficacité : Coopération internationale de la Suisse dans le domaine de l'emploi 2005-2014 », https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/resultate-wirkung/executive-summary-report-on-effectiveness-employment-public-report_FR.pdf (document consulté le 26 février 2018).
- 18 Suri, T. et W. Jack (2018) « The Long-Term Effects of Access to Mobile Money in Kenya », Innovations for Poverty Action, <https://www.poverty-action.org/study/long-term-effects-access-mobile-money-kenya> (document consulté le 8 février 2018).
- 19 Concernant Afri-Fin Mobile : <https://www.shareweb.ch/site/Agriculture-and-Food-Security/focus-areas-overview/ras-and-agricultural-education/agri-fin-mobile> (document consulté le 20 mars 2018).
- 20 Gerster, R. et S. Zimmermann (2005) « Up-scaling pro-poor ICT policies and practices : A review of experience with emphasis on low income countries in Asia and Africa » https://www.eda.admin.ch/dam/deza/en/documents/themen/staats-wirtschaftsreformen/24707-up-scaling-pro-poor_EN.pdf (document consulté le 26 février 2018).
- 21 de Lanerolle, I.; Walton, M. et Schoon, A. (2017) Izolo : mobile diaries of the less connected, Making All Voices Count Research Report, Brighton: IDS, <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/123456789/13348> (document consulté le 2 février 2019).
- 22 FIDA (2016b) « L'avantage des savoirs traditionnels. Les savoirs des peuples autochtones dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets », Rome : Fonds international de développement agricole, https://www.ifad.org/documents/38714170/40320989/traditional_knowledge_advantage_f.pdf/87a0c5d8-517a-4902-9c3c-fb333a07a520 (document consulté le 8 février 2018).
- 23 DDC (2012) « Sécurité alimentaire en Amérique centrale : le petit silo qui fait une grande différence » https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/publikationen/briefing-papers/latin-brief-11-2012_FR.pdf (document consulté le 28 février 2018).
- 24 Grain Postharvest Loss Prevention (GPLP) : <https://www.helvetas.org/fr/suisse/ce-qu-on-fait/comment-on-travaille/nos-projets/afrique/tanzanie/tanzanie-stockage-d-aliments> (document consulté le 23 novembre 2018).
- 25 Triches R. M. et S. Schneider (2010) School feeding and family farming: reconnecting consumption to production. Saúde e Sociedade 19 (4) São Paulo Oct-Dec.
- 26 Roelen, K. (2016) « Light-touch mapping of SDC activities in social protection » [https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/currentpovertyissues/Social%20Protection/SDC%20CP%20Briefing%20Paper%20light-touch%20mapping%20\(final\)%20\[03-mar-16\].pdf](https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/currentpovertyissues/Social%20Protection/SDC%20CP%20Briefing%20Paper%20light-touch%20mapping%20(final)%20[03-mar-16].pdf) (document consulté le 26 février 2018).
- 27 Smith, L., U. Ramakrishnan, A. Ndiaye, L. Haddad, et R. Martorell (2003). « The importance of women's status for child nutrition in developing countries », Research Report 131. Washington, D.C. : IFPRI.
- 28 DDC (document non daté) « Gender and Land Governance », https://www.shareweb.ch/site/Agriculture-and-Food-Security/focusareas/Documents/land_sdc_gender_landgovernance.pdf (document consulté le 26 février 2018).



Impressum

Éditeur:

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction du développement et de la coopération DDC
3003 Berne
www.ddc.admin.ch

Mise en page:

Zoï Environment Network, Genève/Suisse

Contact spécialisé:

Section Assurance de qualité et Réduction de la pauvreté
Tél.: +41 58 465 92 77
E-mail: dezaqualitaetssicherung@eda.admin.ch

Berne, 2020 / © FDFA